## REGLEMENT DU TICKET JEUNE DE TAULE

## **DOCUMENT A SIGNER PAR LES ENFANTS ET LES PARENTS**

- <u>Toute inscription aux activités du Ticket Jeune est définitive</u> (et sera donc facturée), sauf annulation sur présentation d'un certificat médical.
- Les enfants doivent faire preuve de <u>respect</u> envers les animateurs, les intervenants extérieurs, et les activités qui leur sont proposées. Le principe du Ticket Jeune est de laisser la liberté de choix aux enfants de participer ou non aux activités.
- Le nombre de places est limité. Nous devons respecter les lois d'encadrement de groupes d'enfants, pour leur sécurité. C'est pourquoi nous vous invitons à <u>consulter les affiches</u> <u>d'inscriptions aux activités</u>, situées dans le hall de la Maison de l'Enfance, dès la fin des permanences d'inscriptions.

Si le nom de l'enfant ne figure pas dans la liste, cela veut dire qu'il n'est pas sélectionné à l'activité. Nous ne pouvons, en aucun cas, accepter un enfant qui ne figure pas sur cette liste.

- Les activités du Ticket Jeune peuvent être modifiées le jour même, en fonction du temps, des envies des enfants, des animateurs.
- L'inscription au Ticket Jeune ne sera validée <u>que si le Dossier Unique est complet</u>.
- Les inscriptions aux camps seront validées, seulement si l'enfant a déjà fréquenté le centre de loisirs ou le Ticket Jeune.
- En ce qui concerne les activités de cuisine ou de dessin, nous donnerons la <u>priorité aux</u> <u>enfants qui n'ont jamais participé à cette animation</u>.
- Lorsqu'il est précisé d'apporter un pique-nique ou un goûter, merci d'en tenir compte et de préparer un petit sac à votre enfant.

Je m'engage à respecter ces informations.	

Date: Signature de l'enfant Signature des parents

A RAPPORTER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION